

Séance du conseil municipal du 9 septembre 2019 à 20 heures

sous la présidence de Christian SUTTER, Maire.

Présents

Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Jean KLEIBER, Bertrand MARCONNET, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Véronique GEHIN, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER,

Absents excusés et ont donné procuration

Pierre Paul KIENTZ à Christian SUTTER, Renée SIMON à Jean WEISENHORN, Francis BOCHENEK à Benoit GOEPFERT, Myriam TOLLINI/SUTTER à Pierre LEHE, Pierre GANSER à Emilie ERISMANN

Absents non excusés

Secrétaire de séance : Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux.

Ordre du jour modifié :

- 1) ADAUHR projet d'aménagement du centre du village
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019
- 3) ZAC du Feldele : vente de terrains
- 4) Burnkirch : Fondation du Patrimoine
- 5) Finances
 - 5.1. Souscription d'un emprunt
 - 5.2. Budget chaufferie décision modificative n° 1
- 6) Personnel communal
 - 6.1. Création de poste et tableau des effectifs
 - 6.2. Remboursement trop perçu
- 7) Voirie
 - 7.1. Marquage routier
 - 7.2. Route de Mulhouse
- 8) Travaux : mise aux normes du bâtiment de l'école élémentaire
- 9) Divers

1) ADAUHR projet d'aménagement du centre du village

Le maire souhaite la bienvenue à Madame Florence BISI, directrice adjointe, responsable pôle construction, aménagements à l'ADAUHR-ATD, Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, Agence Technique Départementale. Il rappelle que la commune, par délibération du 14 novembre 2016 a décidé d'adhérer à l'ADAUHR-ATD et que cet organisme conseille et assiste les communes dans les projets d'aménagements.

Madame BISI précise que l'étude faite de 2016 à maintenant était gratuite. Elle commente un visuel des aménagements urbains réalisés ou projetés sous l'égide de l'ADAUHR et détaille la méthodologie.

L'ADAUHR propose une convention d'assistance au maître d'ouvrage pour une étude de faisabilité de l'aménagement du centre du village.

Le montant total est de 8 295 € TTC qui comprend :

- Phase 1 - état des lieux 1 863 € TTC qui inclut une réunion et travail et une réunion de présentation
- Phase 2 – scénarios d'actions / aménagements 3 699 € TTC qui inclut 2 à 3 réunions de travail et une réunion de présentation
- Phase 3 – schéma directeur global 2 733 € TTC qui inclut 1 à 2 réunions de travail et une réunion de présentation

Madame BISI précise que la facturation se fera par phase et que si le projet ne devait pas aboutir, la commune ne paierait que les études effectivement réalisées.

Délibération : Projet d'aménagement du centre de la commune

Vu le projet d'aménagement du centre de la commune

Vu l'adhésion en 2016 à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-Agence Technique Départementale (ADAUHR-ATD)

Après avoir entendu les explications de Madame Florence BISI, directrice adjointe de l'ADAUHR-ATD

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention d'assistance à maître d'ouvrage avec l'ADAUHR-ATD68 pour l'étude de faisabilité du projet

PREND acte que la mission s'élève à 8 295 € TTC, répartie en trois phases

Le maire remercie Madame BISI qui quitte la séance.

Le maire poursuit la séance en informant les conseillers qu'il faut prévoir les crédits au budget 2019 et propose d'inscrire 9 000 € en investissement, en dépenses au compte 2031, frais d'études et en recettes au compte 1641, emprunts.

OBJET : Budget principal 2019 décision modificative n° 2

Vu la délibération du 9 septembre 2019 décidant d'effectuer une étude de faisabilité estimée à 8 295 € pour l'aménagement du centre

Vu que les crédits ne sont pas inscrits au budget principal 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité

VOTE un crédit de 9 000 €, en investissement, en dépenses à l'article 2031 (frais d'études)

VOTE un crédit de 9 000 €, en investissement, en recettes à l'article 1641 (emprunts en euros)

DIT que le budget principal est modifié comme suit :

ID – art 2031 -	0.00 € prévu	+ 9 000 €	=	9 000.00 €
IR – art 1641 -	302 137.09 € prévu	+ 9 000 €	=	311 137.09 €

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019 est soumis pour approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

A cette occasion, l'action de la commune afin de régler un différend entre compagnies d'assurance a été précisée.

3) ZAC du Feldele : vente de terrains

La société M3C représentée par Monsieur Michael CHIAVUS souhaite acquérir les terrains route d'Altkirch d'une superficie totale de 22a39 au prix de 9 500 € l'are soit un total de 212 705 €. Monsieur CHIAVUS a présenté son projet à la commission urbanisme le 29 août dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- refuse le prix de 9 500 €/l'are proposé par Monsieur CHIAVUS
- fixe le prix minimum à 10 000 €/l'are
- autorise le maire à entreprendre les négociations au prix de 10 000 €/l'are.

4) Burnkirch : Fondation du Patrimoine

Lors du dernier conseil, Monsieur Bertrand MARCONNET a souligné la problématique concernant la collecte de dons pour la restauration de la chapelle Burnkirch. Le maire précise que la Région nous demande de passer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

La commune va donc solliciter le concours de la Fondation du Patrimoine en vue de l'organisation d'une souscription publique. Chaque don sera enregistré par la Fondation qui adresse au donateur un reçu fiscal correspondant au montant de son don qui ouvre droit à une réduction de 66 % du don.

Selon le barème de la Fondation du Patrimoine, l'adhésion pour la commune est de 160 € et elle est valable pour l'année civile en cours.

Le maire informe que lors du lancement de la souscription, l'association Saint Martin sera co-signataire en sa qualité d'association partenaire.

Délibération : Fondation du patrimoine

Vu la restauration de la chapelle BURNKIRCH

Vu que la commune souhaite bénéficier du soutien de la Fondation du Patrimoine pour une campagne de souscription

après délibération

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 160 € (commune jusqu'à 3000 habitants) pour l'année 2019

AUTORISE le maire à entreprendre les démarches auprès de la Fondation du Patrimoine en vue du lancement d'une campagne d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises

PREND acte que l'Association Saint Martin d'ILLFURTH sera cosignataire.

5) Finances

5.1. Souscription d'un emprunt

Monsieur Bertrand MARCONNET, rapporteur de la commission des finances commente la réunion du 28 août dernier. La commission a relevé la bonne gestion des deniers publics et aussi la continuité du redressement financier. Au vu du bilan financier, la commission propose de souscrire un emprunt de 300 000 € pour financer les travaux d'investissements. Des offres ont été demandées à divers organismes. Les taux fixes proposés sur 10 ans varient entre 0.42 % et 0.83 % et sur 15 ans entre 0.63 % et 1.13 %.

La caisse d'épargne propose les meilleures conditions.

Délibération : Souscription d'un emprunt

Considérant qu'il importe de financer les travaux d'investissement en cours de réalisation

Après avoir procédé à une consultation bancaire, en vue d'obtenir plusieurs offres de prêt

Vu l'offre de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe en date du 4 septembre 2019

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la souscription d'un emprunt d'un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) destiné à financer les investissements de 2019

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt correspondant

Rappelle les caractéristiques :

Montant 300 000 €

Durée 10 ans

Taux fixe de 0.42 %

Périodicité de remboursement : trimestrielle avec échéances constantes

Commission 0.10 % soit 300 €

Déblocage des fonds : par fraction et au plus tard le 31 décembre 2019

S'ENGAGE pendant toute la durée de ce prêt à créer ou à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités

IMPUTE cette recette à l'article 1641 du budget 2019

5.2. Budget chaufferie décision modificative n° 1

Les crédits inscrits 17 300 €, à l'article 011 en dépenses de fonctionnement au budget chaufferie 2019 ne sont pas suffisants. A ce jour nous avons dépensé 14 413.73 €. Nous venons de réceptionner une facture de 4 000 € pour la maintenance annuelle qui avait été omise en 2018. Le maire propose d'augmenter les dépenses et recettes de fonctionnement de 4 000 €.

Objet : BUDGET 2019 décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE, VOTE ET APPROUVE les modifications ci- après :

BUDGET CHAUFFERIE 2019

Fonctionnement	Dépenses	Article 6156 – maintenance			
		Prévu	7 000.00 €	+	4 000 € = 11 000.00 €
	Recettes	Article 7078 – autres marchandises			
		Prévu	21 580.25 €	+	4 000 € = 25 580.25 €

6) Personnel communal

6.3. Création de poste et tableau des effectifs

Une jeune nous a sollicités pour effectuer un apprentissage bac pro aménagement paysager sur deux ans. La première année elle touchera 63 % du smic soit 958.37 €/mensuel et la deuxième année 71 % du SMIC. Elle effectuera 750 heures/an au CFA de Rouffach et le restant à la commune. Le maire précise qu'un agent, à temps plein et charges patronales compris, coûterait 2 056 €/mensuel à la collectivité.

La commune est exonérée des charges patronales sauf de la caisse complémentaire.

Monsieur Michel WOLF sera son maître d'apprentissage.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour favoriser la filière de l'apprentissage et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

6.4. Remboursement trop perçu

Madame Céline OLLIVIER, ATSEM remplaçante nous a informés mi-août de son départ de la commune. En faisant le décompte des heures dues pour la période de 1^{er} janvier au 31 août, il s'avère que l'intéressée nous doit 20 heures. Elle a trop perçu un montant de 202.33 €

Délibération : Rémunération trop perçu

Madame Céline OLLIVIER, ATSEM remplaçante nous a informés mi-août de son départ de la collectivité. Le décompte des heures fait apparaître un solde en notre faveur de 20 heures. L'intéressée a touché un trop perçu de 202.23 €.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE que Madame Céline OLLIVIER rembourse à la commune le trop-perçu se montant à 202.23 €.

7) Voirie

7.1. Marquage routier

Le maire informe que le marquage routier va être refait du rond-point route de Mulhouse jusqu'au plateau route d'Altkirch ainsi que la partie refaite en enrobé. L'ondulation de la route d'Altkirch rénovée a été relevée. L'ouvrage était à niveau avant l'enrobé et l'ondulation est due aux bouches à clé (+ de 80). Des places de parking vont être matérialisées sur la chaussée devant les cabinets médicaux et les passages piétons vont être sécurisés par des ilots modulables. Ce projet doit encore être validé par le département. A la demande du groupe de réflexion sur la sécurisation des déplacements et du CME (conseil municipal des enfants), rue Burnkirch, le cheminement des piétons (surtout les enfants qui se rendent de l'école élémentaire au périscolaire) sera sécurisé sur une largeur de 1.50m, côté impair, par une bande blanche non franchissable (sauf entrées de cour) de la place de la Vieille Cure jusqu'à la rue de Provence. Le stationnement sera interdit. Des places de parking seront matérialisées en face.

Rue de la Barrière, côté impair mise en place d'une ligne blanche continue et côté pair matérialisation d'interdiction de stationner par une bande jaune.

Le coût total de ces travaux est estimé à 14 815.50 € TTC.

7.2. Route de Mulhouse

Par courrier du 2 août dernier, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs nous a confirmé que l'état de la canalisation d'eau de la route de Mulhouse est bon et qu'il n'y a pas lieu de la remplacer.

L'état de la route de Spechbach et de la rue de Spechbach du rond-point jusqu'au pont est aussi soulevé.

Le conseil municipal, à l'unanimité demande au département de refaire en priorité la couche de roulement de la route de Mulhouse en 2020 et en 2021 la route de Spechbach avec la rue de Spechbach jusqu'au pont.

8) Travaux : mise aux normes du bâtiment de l'école élémentaire

Le bureau d'étude DENIS a fait une proposition d'accessibilité pour l'école élémentaire. Ce projet a été soumis à la commission d'urbanisme le 29 août dernier. Monsieur Benoit GOEPFERT ajoute que les travaux sont estimés à 181 000 € TTC et qu'à l'ADAP l'estimatif était de 250 000 € HT. Le maire précise que c'est une information et que cette étude sera utile lors de l'élaboration du budget 2020.

9) Divers

Brigade de gendarmerie

La brigade de gendarmerie d'ILLFURTH souhaite modifier ses horaires d'ouverture

L'ouverture les après-midi du lundi au vendredi n'a pas été concluante.

Elle propose à compter du 1^{er} octobre 2019

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

La brigade sera fermée au public les mardi, jeudi et dimanche.

Alsace 4X4

Cette entreprise implantée au 110 route de Mulhouse a un projet de bourse d'échange de pièces automobiles d'occasion et souhaite pouvoir utiliser la parcelle communale qui jouxte leur terrain pour y installer une structure lors de l'inauguration de leurs locaux. Le terrain sera rendu en l'état. Les responsables envisagent une extension avec acquisition du terrain communal. Un avis a été demandé au département.

Remerciements de

Mesdames FOLTZER Françoise, MISSLIN Madeleine, HIGELIN Denise, EICHER Christiane, à l'occasion de leur anniversaire

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 23h25.